

ment le problème. L'heure est à la réforme économique en profondeur.

On me dira que des gens qui vivent aux crochets des gouvernements, qui attendent la pitance qu'on veut bien leur donner, se retrouvent en plus grand nombre au Québec, compte tenu surtout du très haut niveau de chômage dans cette province.

En effet, dans la province de Québec, 572,800 personnes dépendent directement d'allocations de bien-être social pour vivre. A cela, on peut ajouter environ 29 p. 100 de ceux qui travaillent et dont le niveau de vie ne dépasse que très légèrement le niveau de la pauvreté. Il existe 39 bénéficiaires du Bien-être social sur 1,000 personnes au Québec, par rapport à 17 en Ontario.

Ces chiffres sont révoltants, mais la situation de ces gens l'est encore plus, si l'on considère les richesses et les possibilités immenses de notre pays. Ces gens ne participent pas du tout à la prospérité de notre pays et à sa vie. En un mot, ce sont des rejetés de la société. Il ne faut pas s'étonner que certaines personnes veulent rejeter cette dernière. Et les gouvernements n'en tiennent aucun compte.

Le gouvernement fait la guerre à l'inflation et aux terroristes, met sur pied des programmes de bilinguisme, crée des centaines de commissions royales d'enquête, publie des centaines de Livres blancs—il en présente un autre aujourd'hui—mais cela ne change absolument rien à la situation de ces gens, laquelle continue de s'aggraver au lieu de s'améliorer.

De là l'importance aujourd'hui pour nous, députés, de prendre nos responsabilités, de faire passer l'intérêt de la population avant celui des partis politiques, afin d'assurer à chaque citoyen la liberté et la sécurité économique. Cela suppose une réforme économique en profondeur. La société actuelle ne tient pas véritablement compte des besoins de la personne humaine, ni de ses aspirations. Elle se refuse à entendre leurs cris de désespoir. Un jour ou l'autre, ils se réveillent et se révoltent. Le gouvernement fédéral, par le truchement de la Société Radio-Canada, de la Compagnie des jeunes Canadiens et de plusieurs autres organismes, fait en quelque sorte, à même les deniers publics, de l'animation sociale malhonnête, en ne montrant qu'un côté de la médaille, en chauffant à blanc l'esprit de ces gens, qui sont dans la misère, en faisant miroiter à leurs yeux les effets bienfaits d'une société où tout est permis, à partir de l'avortement jusqu'à la légalisation de la drogue. On fait miroiter aux yeux des contribuables les bienfaits du socialisme, de la vie libertine, de révolutions qui ont eu lieu dans d'autres pays, mais toujours en ne montrant qu'un côté de la médaille, de sorte qu'un beau jour, c'est le réveil national.

Et quand cela survient, le gouvernement se trouve justifié d'accroître son emprise, son pouvoir, et de multiplier ses mesures dictatoriales, au moyen de lois qui foulent aux pieds les libertés civiles fondamentales, et tire profit de la situation. Et lorsqu'une élection générale se déclenche, ces mêmes gouvernements disent: Accordez-nous une très forte majorité. Alors, la population se «coule» davantage et le gouvernement en profite pour accroître son emprise, s'emparer du bien de chacun, soit par l'entremise des sociétés de crédit agricole ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Le respect de la personne humaine, monsieur l'Orateur, ne pourra être véritablement atteint que par une réforme

[M. Fortin.]

économique en profondeur qui mettra l'argent au service de la personne humaine, afin de mettre un terme à l'exploitation de l'homme par les forces financières.

Le temps est à la réforme et les heures passent vite. Le bill à l'étude est une fourberie. C'est de la «foutaise» qui fait partie de la grande pièce de théâtre montée par le gouvernement libéral pour amuser les gens et leur faire oublier leurs véritables problèmes. Voilà pourquoi, au nom de mes concitoyens de Lotbinière, je voterai contre ce projet de loi qui fait oublier aux gens leurs vrais problèmes et ne règle pas la cause de fond.

• (8.10 p.m.)

[Traduction]

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne compte pas m'étendre longuement sur la troisième lecture du bill prévoyant des pouvoirs temporaires d'urgence. Sans vouloir retarder le vote sur ce texte, je voudrais exprimer mon point de vue là-dessus.

Il y a près de six semaines, le cabinet proclamait par décret du conseil la loi sur les mesures de guerre sans consulter la Chambre des communes. On a invoqué comme principale raison du recours à la loi un risque d'insurrection dans la province de Québec. A ce moment-là, nous n'avions ni connaissance ni preuve d'un risque d'insurrection au Canada et, à mesure du déroulement des événements à Ottawa, il est devenu clair comme de l'eau de roche que jamais il n'y eut risque d'insurrection. Des rumeurs fantastiques et des histoires sans fondement ont plongé le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral dans une atmosphère de crise et de panique. Les exagérations fantastiques des ministres et leurs insinuations subtiles de sabotage, de complots et d'insurrection contre le gouvernement ont considérablement contribué à ce lamentable état de choses.

Je reconnais qu'une prompt action s'imposait à l'égard du FLQ. Personne ne peut dans une démocratie excuser les activités terroristes, mais je suis convaincu qu'il n'était pas nécessaire de remettre en vigueur la loi sur les mesures de guerre pour rétablir l'ordre public. Un grand nombre d'articles du Code criminel, tels ceux qui traitent de trahison, de sédition, d'armes offensives, d'assemblées illégales, de conspiration et d'autres, auraient pu facilement servir aux agents de la paix pour arrêter les suspects prêts à diriger les manifestations et à inciter les gens au désordre et à la violence. Si le gouvernement avait vraiment besoin d'autres pouvoirs, il aurait pu les obtenir, et il les aurait obtenus, du Parlement, sur une base provisoire. Ces pouvoirs supplémentaires auraient pu s'étendre à la période de détention et permettre aux autorités policières de perquisitionner, sans mandat, au cours de leurs recherches d'explosifs et d'armes offensives.

Tous les partis à la Chambre conviennent que les vastes pouvoirs conférés en vertu de la loi sur les mesures de guerre pour mater la crise créée au Québec par le FLQ sont beaucoup trop restrictifs et peuvent donner lieu à trop d'abus. Le premier ministre (M. Trudeau) l'a signalé après avoir présenté la mesure. On en vient à se demander pourquoi le règlement actuel, qui est moins restrictif, n'a pas été inclus dans le décret du conseil mis en vigueur le 16 octobre 1970. Le gouvernement envisageait depuis plusieurs jours le recours à la loi sur les